

00-1 Délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire - Compte rendu

Arrêté N°18

Nous ne sommes pas dans une procédure de logement de fonction ou pour obligation de service, mais dans une location entre un propriétaire, la commune, et un locataire qui est un de ses salariés.

Pourquoi ce qui possible est pour un fonctionnaire territorial ne l'est pas pour des familles sous procédure d'expulsion ou mal logées ou qui ont vécu cet hiver dans les résidences de vacances et qui sont aujourd'hui à la rue ?

Il y a des logements vides qui appartiennent à la commune.
On vous a signalé par exemple ceux dans les écoles.

Le fonctionnaire en question est administrateur donc avec un salaire qui lui permet de se loger dans le privé.

Le loyer qui lui est proposé fera beaucoup d'envieux : pour un F4 de 95 m² dans une villa pour 768 € par mois, ce n'est pas et loin de là, le coût du marché !

En cette période de pénurie de logements sociaux, cet arrêté est pour le moins mal venu !